2015-0757
2015-03-24

GROUP 11 INSECTICIDE

AQUABAC XT

Biological Larvicide

SUSPENSION

RESTRICTED

SKIN IRRITANT

CAUTION EYE IRRITANT

POTENTIAL SENSITIZER

READ THE LABEL BEFORE USING

GUARANTEE: *Bacillus thuringiensis* subspecies *israelensis* serotype H-14, strain BMP-144, 1200 International Toxic Units (ITU) per milligram (1.28 billion ITU/kg)

REGISTRATION NO.: 26860
PEST CONTROL PRODUCTS ACT

Net Contents: 10.00 Litres

Lot n^{O}:
Date of manufacture:

AFA ENVIRONNEMENT INC.
9 Des Calcaires
Boischatel, QC
G0A 1H0
1-877-507-7232

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offense under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

NATURE OF RESTRICTION: This product is to be used only in the manner authorized; contact local pesticide regulatory authorities about use permits which may be required.

RESTRICTED USE

For use in municipal, provincial or federal control programs against mosquitoes and blackflies. AQUABAC xt Biological Larvicide may be applied to any water sites except treated, finished water reservoirs or drinking receptacles.

DIRECTIONS FOR USE

MOSQUITOES

Habitat **Rate Required for Control**

●Flood water, roadside ditches, irrigation ditches,
pastures, woodland pools, snow melt pools.....**300 - 600 ml/hectare**

●Tidal water, salt marshes, catch basins,
storm water retention areas .....**600 - 1200 ml/hectare**

●Polluted water (sewage lagoons,etc.)
Water with moderate organic matter,
and water with a high concentration
of suspended solids.....**1200 - 2400 ml/hectare**

AQUABAC xt Biological Larvicide may be applied in conventional aerial and ground application equipment with sufficient water to provide thorough coverage of the target area. The amount of water needed will be dependent on weather, type of spray equipment and mosquito habitat.

Ground applications should be made using conventional equipment with 47-935 litres per hectare. As low as 10 litres per hectare surface area can be used when the target is open with light vegetative cover. Aerial applications may be done diluted or undiluted. For undiluted applications, apply 300 - 2400 ml/ha of AQUABAC xt Biological Larvicide through fixed wing aircraft or helicopters equipped with conventional boom and nozzles or rotary mist atomizers. For diluted applications, fill the mix tank or aircraft hopper with the appropriate volume of water and agitate before adding AQUABAC xt Biological Larvicide. Maintain agitation during

loading and spraying.

BLACKFLIES:

●Suggested concentration range.....0.5 - 75 mg/litre of stream water

The concentration should be maintained in the stream for 15 minutes. For blackfly control, apply with conventional ground and aerial application equipment or metered release systems from infested sites to achieve larvicidal concentrations. Insecticidal activity should occur within 24 hours. Reapply as needed. AQUABAC xt Biological Larvicide may be applied through appropriate ULV equipment.

DO NOT allow spray mixture to stand in the tank for more than 18 hours.
DO NOT apply by any type of irrigation system.

PRECAUTIONS: KEEP OUT OF REACH OF UNAUTHORIZED PERSONNEL.
MAY CAUSE SENSITIZATION. CAUTION EYE IRRITANT.
Avoid contact with skin, eyes or clothing. Avoid breathing dust/spray mist. Wear a long-sleeved shirt, long pants, waterproof gloves, shoes and socks, eye goggles and a NIOSH-approved respirator with any N-95, R-95, or P-95 filter for biological products when handling, mixing/loading or applying the product and during all clean-up/repair activities. Applicators may remove gloves, eye goggles and respirators if the design and delivery of the application apparatus reduces exposure to a negligible level (e.g. backpack sprayer with application wands that apply product directly over water surface). Wash thoroughly with soap and water after handling. Remove contaminated clothing and wash before reuse.

DO NOT apply directly to treated, finished drinking water reservoirs or drinking water receptacles when the water is intended for human consumption.

FIRST AID:
If on skin or clothing: Rinse skin immediately with plenty of water. Remove contaminated clothing and wash separately before reuse. If irritation occurs and persists or is severe, seek medical attention.

If in eyes: Hold eye open and rinse slowly and gently with water. Remove contact lenses, if present, then continue rinsing eye. If irritation occurs and persists or is severe, seek medical attention.

If inhaled: Move to fresh air, apply respiration if needed and seek medical attention.

If swallowed: Rinse mouth and throat with copious amounts of water. DO NOT induce vomiting. Promptly contact a physician or poison control centre. DO NOT give anything by mouth to an unconscious person.

General: Seek medical attention if irritation or signs of toxicity occur and persist or is severe. Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION: Treat symptomatically.

STORAGE AND SHELF LIFE: In order to ensure microbial purity and potency AQUABAC xt Biological Larvicide should be stored in the original container at temperatures between 0 and 25^0C and used within 24 months of the date of manufacture.

DISPOSAL: Do not reuse this container for any purpose. This is a recyclable container, and is to be disposed of at a container collection site. Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site. Before taking the container to the collection site: Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank. Make the empty, rinsed container unsuitable for further use. If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial requirements. For information on the disposal of unused, unwanted product, contact the provincial regulatory agency or the manufacturer. Contact the provincial regulatory agency and the manufacturer in case of a spill, and for clean-up of spills.

RESISTANCE-MANAGEMENT RECOMMENDATIONS:

For resistance management, please note that AQUABAC xt Biological Larvicide contains a Group 11 insecticide. Any insect population may contain individuals naturally resistant to AQUABAC xt Biological Larvicide and other Group 11 insecticides. The resistant individuals may dominate the insect population if this group of insecticides is used repeatedly in the same site. Other resistance mechanisms that are not linked to site of action but specific for individual chemicals, such as enhanced metabolism, may also exist. The following appropriate resistance management strategies should be followed to delay insecticide resistance:

• Where possible, rotate the use of AQUABAC xt Biological Larvicide and other Group 11 insecticides with different groups that control the same pests in a site.

• Insecticide use should be based on an Integrated Pest Management program that includes scouting, record keeping, and considers cultural, biological and other chemical control practices.

• Monitor treated pest populations for resistance development.

• Contact your local extension specialist for any additional pesticide resistance management and/or integrated pest management recommendation for specific site and pest problems in your area.

• For further information or to report suspected resistance, contact AFA ENVIRONNEMENT INC. at 9 Des Calcaires, Boischate (Québec) G0A 1H0 Telephone: 1-877-507-7232.

AERIAL APPLICATION INSTRUCTIONS

Apply only by fixed-wing or rotary aircraft equipment that has been functionally and operationally calibrated for the atmospheric conditions of the area and the application rates and conditions of this label.

Label rates, conditions and precautions are product-specific. Apply only at the rate recommended for aerial application on this label. Where no rate for aerial application appears for the specific use, this product cannot be applied by any type of aerial equipment. Ensure uniform application by using appropriate marking devices and/or electronic guidance equipment.

Use Precautions:

Apply only when meteorological conditions at the treatment site allow for complete and even coverage. Apply only when meteorological conditions are in compliance with local and/or provincial authorities.

Operator Precautions:

DO NOT allow the pilot to mix product to be loaded onto the aircraft. However, loading of premixed product with a closed system is permitted. It is desirable that the pilot have communication capabilities at each treatment site at the time of application.

The field crew and the mixer/loaders must wear the personal protective equipment described in the PRECAUTIONS section of this label. When handlers/loaders use closed systems to load the product onto the aircraft, the handler requirement for eye goggles and a NIOSH-approved respirator/mask with any N-95, R-95, or P-95 filter for biological products may be waived. When reduced personal protective equipment is worn, the respirator/mask and eye goggles must be immediately available for use in an emergency such as a spill or equipment breakdown.

All personnel on the job site must wash hands and face thoroughly before eating and drinking. Protective clothing must be washed before reuse. Decontaminate aircraft cockpits and vehicle cabs if contamination occurs.

Product Precautions:

Read and understand the entire label before opening this product. If you have questions, call the manufacturer at 1-877-507-7232 or obtain technical advice from the distributor or from your provincial agricultural or forestry representative. Application of this specific product must meet and/or conform to the aerial uses and rates on this label.

****

This label transcript service is offered by the Pest Management Regulatory Agency to provide efficient searching for label information. This service and this information do not replace the official hard-copy label. The PMRA does not provide any guarantee or assurance that the information obtained through this service is accurate, current or correct, and is therefore not liable for any loss resulting, directly or indirectly, from reliance upon this service.

INSECTICIDE GROUPE 11

AQUABAC XT

Larvicide Biologique

SUSPENSION

RESTREINT

IRRITANT POUR LA PEAU

ATTENTION - IRRITANT POUR LES YEUX

SENSIBILISANT POTENTIEL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE: *Bacillus thuringiensis* var. *israelensis* sérotype H-14, souche BMP-144, 1200 Unités Toxiques Internationales (UTI) par milligramme (1,28 milliard UTI/kg)

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 26860
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu Net : 10,00 Litres

N^{O} de lot:
Date de fabrication:

AFA ENVIRONNEMENT INC.
9 Des Calcaires
Boischatel, QC
G0A 1H0
1-877-507-7232

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

NATURE DE LA RESTRICTION: Ce produit doit être employé strictement selon le mode d'emploi autorisé. S'informer auprès des autorités provinciales pour vérifier si un permis d'utilisation est requis.

À USAGE RESTREINT

Pour usage lors des opérations de lutte municipales, provinciales ou fédérales contre les moustiques et les mouches noires. L'AQUABAC xt Larvicide Biologique peut être appliqué sur toutes les étendues d'eau, sauf les étendues d'eau potable.

MODE D'EMPLOI

MOUSTIQUES

Habitat **Taux d'application recommandé**

●Eaux d'inondation, de fossés, fossés d'irrigation, étendues d'eau situées dans les prés et les boisés, bassins provenant de la fonte des neiges**.....300 - 600 ml/hectare**

●Eaux de marées et de marécages salés, bassins collecteurs, aires de rétention d'eau pluviale**…….....……600 - 1200 ml/hectare**

●Eau polluée, (bassins d'eaux usées, etc.), eau à contenu modéré en matière organique, à concentration élevée de solides en suspension**.....1200 - 2400 ml/hectare**

Appliquer l'AQUABAC xt Larvicide Biologique à l'aide de l'équipement aérien ou terrestre habituel, avec suffisamment d'eau pour couvrir complètement la surface à traiter. La quantité d'eau nécessaire dépend de la température, du type d'équipement et de l'habitat.

Pour les applications terrestres, utiliser un volume de 47-935 litres par hectare avec l'équipement habituel. Pour un site dégagé avec un léger couvert végétal, utiliser un minimum de 10 litres par hectare. Par voie aérienne, appliquer l'AQUABAC xt Larvicide Biologique dilué ou non dilué. Si non dilué, appliquer de 300 - 2400 ml/ha à l'aide d'aéronefs à ailes fixes ou d'hélicoptères équipés d'une rampe classique et de gicleurs ou d'atomiseurs rotatifs. Pour les applications diluées, remplir le réservoir à mélange ou le réservoir de l'avion avec le volume approprié d'eau et agiter avant l'ajout, pendant le chargement et durant la pulvérisation de l'AQUABAC xt Larvicide Biologique.

MOUCHES NOIRES

●Concentration suggérée…….....0,5 - 75 mg/litre d'eau du cours d'eau

Maintenir cette concentration dans le cours d'eau durant 15 minutes. Appliquer avec l'équipement habituel de pulvérisation terrestre ou aérien ou à l'aide de systèmes de largage à compteur à partir de sites infestés pour obtenir les concentrations larvicides. L'activité insecticide devrait se produire en moins de 24 heures. Si nécessaire, refaire une seconde application. L'AQUABAC xt Larvicide Biologique peut être appliqué à l'aide d'un équipement ULV approprié.

NE PAS laisser le mélange à pulvériser reposer en cuve pendant plus de 18 heures.

NE PAS appliquer au moyen d'un système d'irrigation, quel qu'il soit

MISE EN GARDE : GARDER HORS DE LA PORTÉE DU PERSONNEL NON AUTORISÉ. SENSIBILISANT POTENTIEL. ATTENTION - IRRITANT POUR LES YEUX.
Éviter tout contact du produit avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter d'inhaler les poussières ou le brouillard de pulvérisation. Porter un vêtement à manches longues et un pantalon long, des gants imperméables, des chaussures et des chaussettes, des lunettes protectrices et un respirateur approuvé par le NIOSH, muni d'un filtre N-95, R-95 ou P-95 pour produits biologiques, lors de la manipulation, du mélange, du chargement ou de l'application du produit, ainsi que pendant les activités de nettoyage ou de réparation. Les préposés à l'application peuvent retirer les gants, les lunettes protectrices et les respirateurs si le pulvérisateur, de par sa conception et son mode d'application, réduit le risque d'exposition à un niveau négligeable (par exemple, pulvérisateur à réservoir dorsal muni d'une lance d'aspersion permettant un traitement direct du produit sur la surface de l'eau). Après avoir manipulé le produit, se laver soigneusement avec du savon et de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant leur réutilisation.

NE PAS appliquer directement dans les réservoirs ou les récipients d'eau potable traitée prête au débit lorsque l'eau est destinée à la consommation humaine.

PREMIERS SOINS:
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Rincer immédiatement la peau à grande eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver séparément avant de les réutiliser. En cas d'irritation persistante ou grave, consulter immédiatement un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Maintenir les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau. Le cas échéant, retirer les verres de contact et continuer de rincer. En cas d'irritation persistante ou grave, consulter immédiatement un médecin.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne incommodée vers de l'air frais. Pratiquer la respiration artificielle, le cas échéant, et consulter un médecin.

EN CAS D'INGESTION: Bien rincer la bouche et la gorge avec beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Joindre rapidement un médecin ou un centre antipoison. NE RIEN administrer par la bouche à une personne inconsciente.
DE FAÇON GÉNÉRALE : Consulter immédiatement un médecin s'il y a irritation ou des signes de toxicité persistants ou graves. Apporter le contenant ou l'étiquette, ou noter le nom et le numéro d'homologation du produit antiparasitaire à l'intention du médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE ET DURÉE DE CONSERVATION: Pour préserver la pureté microbienne et la puissance du produit, l'AQUABAC XT Larvicide Biologique doit être entreposé dans le contenant d'origine, à une température entre 0 et 25°C et utilisé au plus tard 24 mois après sa date de fabrication.

ÉLIMINATION: Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant: rincer complètement le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser à l'organisme de réglementation provincial ou au fabricant. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE
Aux fins de la gestion de la résistance, veuillez noter que Aquabac XT Larvicide Biologique renferme un insecticide du groupe 11. Toute population d'insectes peut compter des sujets qui présentent une résistance naturelle au Aquabac XT Larvicide Biologique et à d'autres insecticides du groupe 11. Ces sujets résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si les insecticides de ce groupe sont utilisés à répétition à un même endroit. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le lieu du mode d'action, mais qui sont propres à des composés chimiques comme un métabolisme accru. Il est recommandé d'adopter de bonnes stratégies de gestion de la résistance pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides, notamment :

- Dans la mesure du possible, utiliser Aquabac XT Larvicide Biologique ou d'autres insecticides du groupe 11 en alternance avec des insecticides de groupes différents qui luttent contre les mêmes insectes nuisibles, dans le lieu traité.

- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui inclut le dépistage des organismes nuisibles et la tenue de registres et englobe la possibilité

d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.

- Surveiller les populations d'organismes nuisibles traitées pour repérer tout signe d'acquisition d'une résistance.

- Communiquer avec le spécialiste local en extension du profil d'emploi de sa région pour obtenir davantage de recommandations concernant la gestion de la résistance ou la lutte intégrée, en fonction des cultures et des organismes nuisibles en présence.

- Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour signaler un cas possible de résistance, communiquer avec AFA ENVIRONNEMENT INC., dont voici les coordonnées : 9 Des Calcaires, Boischatel (Québec) G0A 1H0, Téléphone : 1-877-507-7232.

Directives concernant la pulvérisation par voie aérienne
Appliquer uniquement à l'aide d'un équipement pour aéronef à voilure fixe ou à voilure tournante réglé pour fonctionner dans les conditions atmosphériques de la région, aux doses et aux conditions précisées sur l'étiquette.

Les doses d'application, les conditions et les mises en garde figurant sur l'étiquette sont propres à chaque produit. N'appliquer qu'à la dose recommandée sur l'étiquette pour les pulvérisations par voie aérienne. Si aucune dose n'est indiquée pour cet emploi, le produit ne peut être appliqué à l'aide d'un équipement aérien, quel qu'il soit. Veillez à ce que l'application soit uniforme en utilisant les dispositifs de marquage ou les dispositifs électroniques de guidage appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation
Pulvériser par voie aérienne seulement si les conditions météorologiques au site de traitement permettent une couverture complète et uniforme et sont conformes aux recommandations des autorités locales et /ou provinciales.

Mises en garde pour le spécialiste de la lutte antiparasitaire
NE PAS permettre au pilote de mélanger le produit qui sera chargé à bord de l'aéronef. Toutefois, le chargement de produit prémélangé à l'aide d'un système fermé est autorisé. Il est souhaitable que le pilote dispose de moyens de communication à chaque site de traitement au moment de la pulvérisation.

L'équipe sur le terrain et les préposés au mélange et au chargement doivent porter l'équipement de protection individuelle décrit sous la rubrique MISES EN GARDE de l'étiquette. Lors de la manipulation et du chargement en cabine fermée du produit dans un aéronef, le port d'une lunette protectrice et d'un respirateur approuvé par le NIOSH, muni d'un filtre N-95, R-95 ou P-95 pour produits biologiques par le préposé à la manipulation peut être omis. Lorsqu'un équipement de protection individuelle est porté, les lunettes protectrices et le respirateur doivent être disponibles en cas d'urgence, comme un déversement ou une panne d'équipement.

Tout le personnel présent au site de traitement doit bien se laver les mains et le visage avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs doivent être lavés avant de leur réutilisation. Le poste de pilotage et la cabine des véhicules doivent être décontaminés en cas de contamination.

Mises en garde propres au produit

Lire toute l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant au 1-877-507-7232 ou obtenir des conseils techniques auprès du distributeur ou du représentant provincial en agriculture ou en foresterie. L'application de ce produit doit se faire conformément aux utilisations par voie aérienne et aux doses figurant sur cette étiquette.

****

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))